

---

**19<sup>e</sup> assemblée publique du conseil d'administration  
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE  
28 MARS 2007, à 19 h 00**

Procès-verbal de la dix-neuvième (19<sup>e</sup>) assemblée publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 28 mars 2007, à 19 h 00, à la Ville de Trois-Rivières.

**PRÉSENCES :**

M. Michel Angers	Siège, Développement social et communautaire
M <sup>me</sup> France Beaulieu	Conseillère, Ville de Shawinigan
M. Pierre Bouchard	Maire, Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
M. Ghislain Bourque	Siège, Enseignement supérieur / R&D
M. Gérard Bruneau	Préfet, MRC des Chenaux
M. Jean-Paul Diamond	Préfet, MRC de Maskinongé
M. Pierre A. Dupont	Conseiller, Ville de Trois-Rivières
M. Réjean Gaudreault	Maire, Ville de La Tuque
M <sup>me</sup> Lise Landry	Mairesse, Ville de Shawinigan
M. Yvon Lemire	Siège, Éducation et main-d'œuvre
M. Elzéar Lepage	Conseiller, Ville de La Tuque
M. André Nollet	Siège, Loisir, culture et tourisme
M. Reynald Périgny	Maire, Ville de Saint-Tite
M. Claude Trudel	Siège, Agro-forestier
M. André C. Veillette	Préfet, MRC de Mékinac

**ABSENCES :**

M. Ernest Awashish	Représentant, Conseil de la Nation Atikamekw
M. Yves Lévesque	Maire, Ville de Trois-Rivières
M. Yves Perron	Siège, Industrie, commerce et développement coopératif
M. Guy Richard	Maire, Ville de Louiseville

**PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :**

M <sup>me</sup> Liette Moreau	Siège, Femmes (observatrice)
M. Pierre Robert	Ministère des Affaires municipales et des Régions
M. Christian Savard	Directeur général, CRÉ

M<sup>me</sup> France Beaulieu, préside l'assemblée.

---

**MOT DE BIENVENUE**

Après avoir constaté le quorum, M<sup>me</sup> France Beaulieu souhaite la bienvenue aux membres de la CRÉ, observateurs et gens du public.

CA/06-07-19-216

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 25 janvier 2007
- 3.0 Forum de la société civile
  - 3.1 Les représentants de la société civile au CA de la CRÉ pour l'année 2007-2008
- 4.0 Amendements aux règlements généraux de la CRÉ
- 5.0 Fonds de développement régional
  - 5.1 Bilan

- 5.2 Projets
  - 5.2.1 Entente spécifique portant sur le développement et la diffusion de la pratique artistique professionnelle en Mauricie (ES-016-07)
  - 5.2.2 Piste cyclable - lien interrégional Notre-Dame-du-Mont-Carmel (AA-070-06)
  - 5.2.3 Plan de développement en vue de l'élaboration et de l'aménagement d'une route touristique en Mauricie (AA-071-06)
  - 5.2.4 La récupération au service de l'insertion socioprofessionnelle (AA-061-06)
  - 5.2.5 Entente spécifique en condition féminine en Mauricie (ES-017-07)
  - 5.2.6 Développer et consolider le microcrédit dans la Mauricie (AA-060-06)
  - 5.2.7 Plan de développement - Plateforme hydrogène (AA-075-06)
  - 5.2.8 Soutien en commandite aux organismes et aux événements régionaux (2007-2008) (AA-073-07)
- 5.3 Modification de la date limite de dépôt de projets au FDR
- 6.0 Délégation Fonds Jeunesse Mauricie - Comité de sélection FRIJ
- 7.0 Politique de l'entrepreneuriat
- 8.0 Plan - ACCORD sur l'hydrogène
- 9.0 CRRNT - Nominations
- 10.0 PPR : répartition du budget
- 11.0 Liste des comptes
- 12.0 Varia
- 13.0 Questions du public
- 14.0 Date de la prochaine rencontre
- 15.0 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par M. Elzéar Lepage, appuyé par M. Pierre A. Dupont, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- 10.0 Budgets
  - 10.1 PPR : répartition
  - 10.2 Budget CRÉ 2007-2008
- 12.0 Varia:
  - 12.1 Jeux du Québec
  - 12.2 Remerciements
  - 12.3 Plan de développement stratégique - MRC des Chenaux (AA-074-06)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/06-07-19-217

**2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JANVIER 2007**

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Paul Diamond, appuyé par M. Gérard Bruneau, d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 25 janvier 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/06-07-19-218      **3.0 FORUM DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

**3.1 Les représentants de la société civile au CA de la CRÉ pour l'année 2007-2008**

Voici la liste des représentants de la société civile qui vont siéger au CA de la CRÉ pour l'année 2007-2008 :

SIÈGE (Collège électoral)	REPRÉSENTANT	SUBSTITUT
Développement social	Michel Dupont	France Cormier
Qualité de vie	Pierre Tremblay	Éric Lord
Économie	André Nollet	André Massicotte
Éducation	Yvon Lemire	Danielle Bolduc
Main-d'œuvre	Michel Angers	Isabelle Émard
Ressources naturelles et territoire	Jacques Pinard	Mitchell Marin
Observateurs	Annie Brousseau	Jérôme Marsais
	Liette Moreau	Ghislaine Larivière
	Ghislain Bourque	

CA/06-07-19-219      **4.0 Amendements aux règlements généraux de la CRÉ**

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Angers, appuyé par M. Reynald Périgny, d'accepter les amendements aux règlements généraux tels qu'ils sont déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/06-07-19-220      **5.0 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

**5.1 Bilan**

Dans le cadre de l'année financière se terminant le 31 mars 2007, le solde du Fonds de développement régional (FDR) est de 295 519 \$.

**5.2 Projets**

**5.2.1 Entente spécifique portant sur le développement et la diffusion de la pratique artistique professionnelle en Mauricie (ES-016-07)**

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet**  
**«Entente spécifique portant sur le développement et la diffusion de la pratique**  
**artistique professionnelle en Mauricie»**  
**(ES-016-07)**

Il s'agit de la 3<sup>e</sup> entente du genre à intervenir avec le CALQ. La présente entente vise également le développement et la diffusion de la pratique artistique professionnelle en Mauricie en constituant une enveloppe dédiée à cette fin : le Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres 2007-2010. Ce fonds comporte deux volets. Le volet 1 permet d'octroyer des bourses aux artistes et aux écrivains professionnels et aux artistes et écrivains professionnels de la relève pour des projets qui répondent aux objectifs suivants : mettre en valeur l'identité mauricienne, impliquer des partenariats avec le milieu régional et viser une accessibilité accrue des citoyens aux réalisations de nos créateurs. Le volet 2 encourage les organismes artistiques à réaliser des projets visant

l'émergence, l'accueil, l'intégration ou l'insertion des artistes et écrivains professionnels de la relève en Mauricie.

CONSIDÉRANT le fait que l'entente spécifique liant la CRÉ et le CALQ arrive à échéance le 31 mars 2007 et que le bilan positif de cette entente incite les partenaires à renouveler une entente pour soutenir le développement et la diffusion de la pratique artistique professionnelle en Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'un troisième partenaire financier, en l'occurrence le Forum Jeunesse Mauricie, a souhaité contribuer à une prochaine entente et que cet apport permet de bonifier le soutien à l'émergence de la relève artistique professionnelle;

CONSIDÉRANT les liens avec le Plan quinquennal de développement régional 2005-2010 particulièrement en regard de l'enjeu sur la dévitalisation sociodémographique;

CONSIDÉRANT le caractère structurant de l'entente au plan particulièrement du développement de partenariats, de la rétention des artistes et écrivains, de l'intégration de la relève professionnelle et de l'effet de levier au chapitre de la pratique artistique en Mauricie;

IL EST PROPOSÉ par M. André C. Veillette, appuyé par M<sup>me</sup> Lise Landry, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Ententes spécifiques du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 150 000 \$, c'est-à-dire de 50 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, selon la structure de coûts et de financement présentée, et ce, conditionnellement à la confirmation des engagements financiers et techniques des partenaires et contributeurs à l'entente. Cependant, la contribution de la CRÉ demeure la même dans l'éventualité où celle du CALQ se chiffre à un total de 150 000 \$ sur trois ans, au lieu de 210 000 \$ comme il est indiqué à la structure de coûts et financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5.2.2 Piste cyclable - lien interrégional Notre-Dame-du-Mont-Carmel (AA-070-06)

### **Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Piste cyclable - lien interrégional Notre-Dame-du-Mont-Carmel» (AA-070-06)**

En Mauricie, la Route verte du Québec et les tronçons régionaux qui s'y relient se sont développés depuis 1998 avec le support financier du Fonds de développement régional (FDR). Au total, près de 900 000 \$ auront été consentis pour permettre à la région de déployer un réseau dont les tracés assurent des liens continus sur tous les territoires de la Mauricie, à l'exception de la Ville de la Tuque pour des raisons géographiquement et techniquement évidentes.

Cependant, après que la CRÉ ait accepté, année après année jusqu'en juin 2006, de multiples reports d'échéances aux municipalités pour compléter le réseau planifié, la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est demeurée confrontée à des droits de passage non accordés sur des terres privées, qui ont depuis pour effet d'empêcher que le lien Nord-Sud sur la rive Est de la rivière Saint-Maurice puisse s'établir tel que prévu et de façon sécuritaire pour les usagers.

Les autorités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel voient maintenant leurs efforts de discussion aboutir avec les propriétaires privés et ont obtenu des droits de passage à long terme pour permettre d'implanter un lien sécuritaire qui viendrait compléter le réseau cyclable dans son intégralité.

La municipalité fait appel au soutien de la CRÉ pour participer au financement de ce projet identifié phase I et situé entre le rang Saint-Félix et les limites de la Ville de Trois-Rivières.

CONSIDÉRANT que le réseau cyclable régional Route verte et tronçons régionaux compte parmi les outils de développement dont s'est dotée la Mauricie avec un large partenariat des municipalités et l'appui du Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a dû différer la finalisation de son réseau tel que planifié pour des raisons techniques maintenant sous sa maîtrise;

CONSIDÉRANT l'importance de compléter ce segment du réseau cyclable régional pour assurer la sécurité des utilisateurs et pour corriger la situation de bris de parcours pour ce circuit d'intérêt récréatif et touristique et même de transport pour les usagers de tous âges (étudiants, travailleurs...);

CONSIDÉRANT que la somme recommandée était destinée aux fins de ce projet avant d'être désengagée lorsque la municipalité n'envisageait pas de pouvoir exercer de solution à l'encontre des raisons techniques l'empêchant de réaliser les travaux prévus;

IL EST PROPOSÉ par M. Gérard Bruneau, appuyé par M. Pierre A. Dupont, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 25 000 \$, appliquée pour la phase I identifiée par le promoteur, et ce, selon la structure de coûts et de financement présentée et conditionnellement à la confirmation que le financement complémentaire à celui du Fonds de développement régional soit obtenu et à l'engagement de la municipalité de compléter la phase II du projet en prolongement de la phase I, pour assurer la fonctionnalité du lien dans le réseau Route verte et tronçons régionaux de la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.2.3 Plan de développement en vue de l'élaboration et de l'aménagement d'une route touristique en Mauricie (AA-071-06)**

#### **Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Plan de développement en vue de l'élaboration et de l'aménagement d'une route touristique en Mauricie» (AA-071-06)**

Le projet vise à préparer le plan d'une route touristique régionale se déployant sur les territoires de la MRC de Maskinongé, de la Ville de Shawinigan, de la MRC de Mékinac et de la Ville de La Tuque, afin :

- De dégager une vision claire du potentiel de ce nouveau produit touristique;
- D'établir le phasage de son éventuelle implantation;
- De préciser les coûts prévisionnels de ces phases;
- De planifier la mise en opération;
- De déterminer les ressources requises.

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan de développement quinquennal 2005-2010, notamment à l'égard de l'orientation visant à faire de la Mauricie une région davantage attrayante et visitée;

CONSIDÉRANT que le projet est établi sur une concertation de quatre territoires et de Tourisme Mauricie qui démontre une volonté de mettre en commun des perspectives de développement et qui rend le dossier indéniablement à portée régionale;

- CONSIDÉRANT que la Mauricie recèle un potentiel certain pour déployer une nouvelle route touristique dans l'axe Nord-Sud parfaitement complémentaire avec le Chemin du Roy occupant l'axe Est-Ouest et qui peut greffer le circuit industriel déjà reconnu;
- CONSIDÉRANT que la proposition de services pour l'exécution du mandat de réalisation apparaît complète, détaillée et réalistement chiffrée, en plus de faire appel à des mécanismes de suivi et de validation rigoureux;
- CONSIDÉRANT qu'il est également réaliste d'entrevoir des retombées contribuant au développement touristique régional, notamment en mettant en valeur les produits et services touristiques situés le long du réseau routier secondaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Elzéar Lepage, appuyé par M. Pierre Bouchard, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 17 000 \$, selon la structure de coûts et de financement présentée et conditionnellement à la confirmation de l'implication financière des partenaires du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.2.4 La récupération au service de l'insertion socioprofessionnelle (AA-061-06)

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière**  
**pour le projet «La récupération au service de l'insertion socioprofessionnelle»**  
**(AA-061-06)**

Le Service d'intégration au travail-Mauricie (SIT) permet aux personnes ayant des problèmes sévères de santé mentale de vivre une expérience de travail qui favorise leur insertion sociale.

Le SIT a mis l'emphase sur la recherche de nouveaux contrats de sous-traitance pour développer son offre de service et consolider sa situation financière. Cette démarche lui a valu de découvrir une nouvelle machinerie qui lui donnerait accès à un créneau non encore exploité en Mauricie : la récupération du cuivre dans les petits fils, en production automatisée.

Le SIT présente un projet d'acquisition d'équipement (et activités reliées) qui permettra à un plus grand nombre de travailleurs démunis, à Trois-Rivières et Shawinigan, de réaliser des activités de production valorisantes et enrichissantes et ainsi d'améliorer leur qualité de vie.

- CONSIDÉRANT que le projet contribue à plusieurs stratégies du Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2005-2010;
- CONSIDÉRANT que le projet touche les clientèles de Trois-Rivières et de Shawinigan;
- CONSIDÉRANT que le projet contribue à l'insertion sociale des personnes avec de sévères problèmes de santé mentale;
- CONSIDÉRANT que le projet permet d'améliorer les conditions de vie de personnes exclues et démunies;
- CONSIDÉRANT que le projet innove dans le développement d'un créneau non encore exploité;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Angers, appuyé par M. André C. Veillette, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 15 400 \$, selon la structure de coûts et de

financement présentée et conditionnellement à la confirmation de la structure de coûts et de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.2.5 Entente spécifique en condition féminine en Mauricie (ES-017-07)

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet**  
**«Entente spécifique en condition féminine en Mauricie»**  
**(ES-017-07)**

Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFAC) a tout récemment déposé une politique gouvernementale et un plan d'action triennal en condition féminine « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait ». Le plan d'action prévoit des crédits budgétaires pour contribuer au financement d'ententes spécifiques avec les CRÉ. En Mauricie, la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM) et ses partenaires ont manifesté leurs attentes pour conclure, avec la CRÉ de la Mauricie, une entente spécifique dans laquelle on retrouvera une série de mesures devant favoriser, notamment, une meilleure autonomie financière des femmes et un accroissement de leur niveau de participation dans les instances décisionnelles. Les projets inclus à l'entente spécifique présentent des résultats attendus quantifiables et concrets susceptibles de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de plusieurs femmes en région.

CONSIDÉRANT que le projet rejoint plusieurs stratégies du Plan quinquennal 2005-2010 de la Mauricie;

CONSIDÉRANT les attentes politiques gouvernementales clairement exprimées à l'endroit des CRÉ à l'effet de conclure des ententes spécifiques en condition féminine;

CONSIDÉRANT que le MFAC a déposé une politique et un plan d'action en matière de condition féminine;

CONSIDÉRANT que le MFAC dispose de crédits budgétaires pour conclure des ententes spécifiques avec les CRÉ dans les régions;

CONSIDÉRANT que les projets présentent des actions et des résultats attendus concrets;

CONSIDÉRANT que plusieurs démarches et discussions demeurent à compléter entre partenaires avant qu'un projet d'entente spécifique puisse être accepté par le conseil d'administration de la CRÉ;

IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lise Landry, appuyée par M. Réjean Gaudreault, d'engager les ressources de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie dans les discussions et les démarches avec la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie et les partenaires pressentis comme contributeurs au projet, afin de convenir, si toutes les conditions concordent, d'une entente spécifique devant permettre de réaliser le Plan d'action triennal 2007-2010, pour l'amélioration des conditions financières des femmes et l'amélioration de leur place au sein des instances décisionnelles, conditionnellement à ce que les projets retenus pour financement tiennent compte des mandats des organismes locaux, tels les CLD.

Le cas échéant, toute proposition d'entente spécifique entre les partenaires devra faire l'objet d'une présentation au conseil d'administration de la CRÉ pour être formellement entérinée par résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.2.6 Développer et consolider le microcrédit dans la Mauricie(AA-060-06)

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière**  
**pour le projet «Développer et consolider le microcrédit dans la Mauricie»**  
**(AA-060-06)**

Le Fonds communautaire d'emprunts de la Mauricie (FCEM) traite environ 150 dossiers par année, qui proviennent principalement de Trois-Rivières et de Shawinigan. Or, les ressources manquent au FCEM pour répondre aux besoins en microcrédit provenant des promoteurs des territoires ruraux de la région, que ce soit à Maskinongé, des Chenaux, Mékinac ou La Tuque. Ainsi, le présent projet permettra aux populations de ces territoires d'avoir accès, de manière systématique et structurée, au microcrédit et aux différents services du FCEM (crédit de démarrage ou de consolidation d'entreprise, accompagnement, formation en entrepreneuriat personnel et collectif, aide pour retour aux études).

CONSIDÉRANT que le projet contribue à plusieurs stratégies du Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2005-2010;

CONSIDÉRANT que le projet vise à donner un accès au crédit à des clientèles exclues des modes de financement traditionnels, et ce, à travers la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le projet vise à développer une offre de service plus systématique et structurée pour les clientèles des territoires ruraux, soit dans les territoires de Maskinongé, des Chenaux, de Mékinac et de La Tuque;

CONSIDÉRANT que le projet donne la possibilité d'acquérir une indépendance financière à une clientèle appauvrie;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Angers, appuyé par M. André C. Veillette, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 24 230 \$, selon la structure de coûts et de financement présentée et conditionnellement à la confirmation de la participation des autres bailleurs de fonds pour l'année 1 et l'année 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.2.7 Plan de développement - Plateforme hydrogène (AA-075-06)

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière**  
**pour le projet «Plan de développement - Plateforme hydrogène»**  
**(AA-075-06)**

La SDÉ et la Ville de Trois-Rivières sont les « promoteurs » d'un projet structurant pour la région : la mise en place d'une plateforme de démonstration en hydrogène à la Ville de Trois-Rivières.

Le projet figure au plan d'action du créneau ACCORD en hydrogène et vise ultimement à contribuer à faire de la région le siège des compétences en hydrogène au Québec.

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à l'enjeu et à l'orientation du Plan quinquennal de développement régional 2005-2010;

CONSIDÉRANT que ce projet de démonstration prend ses racines auprès d'organisations solides et crédibles, la SDÉ et la Ville de Trois-Rivières;

- CONSIDÉRANT les impacts attendus du projet tant pour la Ville de Trois-Rivières (réduction de coûts) et pour la région en terme de développement économique régional;
- CONSIDÉRANT l'importance de soutenir le développement de la filière hydrogène, pour que la région soit reconnue au Québec comme le siège des compétences en hydrogène;
- CONSIDÉRANT que le projet figure au plan d'action ACCORD en hydrogène récemment adopté par le comité régional ACCORD;
- CONSIDÉRANT qu'il sera possible de transférer les connaissances acquises à d'autres municipalités de la région qui voudront également intégrer les technologies de l'hydrogène;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre A. Dupont, appuyé par M. Gérard Bruneau, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 7 920 \$, selon la structure de coûts et de financement présentée, et ce, conditionnellement à la confirmation de la structure de coûts et de financement et à ce que la Ville de Trois-Rivières s'engage à permettre le transfert des connaissances aux municipalités de la région qui voudront réaliser un projet de même nature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2.8 Soutien en commandite aux organismes et aux événements régionaux (2007-2008) (AA-073-07)**

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Soutien en commandite aux organismes et aux événements régionaux (2007-2008)» (AA-073-07)**

- CONSIDÉRANT que, selon la politique de commandite en vigueur, le montant réservé pour un soutien en commandite doit être adopté une fois l'an par le comité exécutif de la CRÉ;
- CONSIDÉRANT que la résolution adoptée par le conseil d'administration le 28 novembre 2006, précise que dans l'éventualité où la CRÉ n'alloue pas la totalité de la somme réservée aux commandites dans le cadre du présent exercice, le résiduel sera réinjecté dans le Fonds de développement régional;
- CONSIDÉRANT que, par conséquent, le résiduel qui se chiffre à 3 698 \$, en date du 9 mars 2007, s'il n'est pas octroyé, sera réinjecté dans le FDR faisant en sorte qu'en date du 1<sup>er</sup> avril 2007, la CRÉ ne disposera d'aucun moyen pour développer des partenariats promotionnels par un soutien en commandite à des projets de type événementiel;
- CONSIDÉRANT qu'en date du 9 mars 2007, trois dossiers sont sur la table de travail;
- CONSIDÉRANT que l'enveloppe de commandite pour l'exercice 2006-2007 totalisait 40 000 \$ et que pour chacun des exercices antérieurs cette enveloppe se chiffrait à 25 000 \$;
- CONSIDÉRANT que l'enveloppe du présent exercice a été écoulee presque en totalité, cela étant dû à une augmentation des demandes non étrangère au fait que le cadre de gestion du FDR, adopté par la CRÉ en décembre 2005, exclut les projets de type événementiel;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la CRÉ d'être présente dans le milieu et de consolider et développer des partenariats promotionnels qui favorisent l'avancement des stratégies du Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2005-2010;

CONSIDÉRANT l'importance d'actualiser la politique de commandite adoptée par le conseil d'administration le 18 juin 2004, et ce, afin de resserrer les critères d'analyse;

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Lemire, appuyé par M. Reynald Périgny, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 30 000 \$ pour l'exercice 2007-2008 et de mandater le comité exécutif afin qu'il puisse réviser et adopter une nouvelle politique de commandite dans les meilleurs délais possibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.3 Modification de la date limite de dépôt de projets au FDR

IL EST PROPOSÉ par M. André C. Veillette, appuyé par M. Michel Angers, de modifier la date limite de dépôt pour les projets soumis au FDR en la devançant au 15 juin 2007 au lieu du 20 juillet 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/06-07-19-221

### 6.0 DÉLÉGATION FONDS JEUNESSE MAURICIE - COMITÉ DE SÉLECTION FRIJ

#### Résolution relative à la délégation Fonds Jeunesse Mauricie - Comité de sélection FRIJ

La Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec prévoit la mise en place du concours « Je prends ma place » dont l'objectif est de reconnaître un jeune par région du Québec qui s'est impliqué de façon remarquable dans sa communauté. Le lauréat aura droit à une activité de reconnaissance en région, par la suite à une reconnaissance au parlement du Québec ainsi qu'un stage d'une semaine en France.

Le Forum jeunesse de la Mauricie (FJM) est responsable dans notre région de la promotion de ce concours auprès des jeunes, de recevoir les dossiers de mise en candidature et de mettre en place le comité devant procéder à la sélection d'un lauréat.

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Angers, appuyé par M<sup>me</sup> Lise Landry, de déléguer M<sup>me</sup> France Beaulieu à siéger à ce comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/06-07-19-222

### 7.0 POLITIQUE DE L'ENTREPRENEURIAT

#### Résolution relative à la Politique de l'entrepreneuriat

CONSIDÉRANT que l'entrepreneuriat est un moteur économique important pour le développement du Québec et, en contrepartie, sans la présence d'un tissu entrepreneurial fort, cela constitue un obstacle majeur au développement économique;

CONSIDÉRANT les efforts supplémentaires qui doivent être déployés en raison de la situation globale de l'entrepreneuriat au Québec qui demeure plutôt fragile et particulièrement auprès des jeunes de 15 à 29 ans;

- CONSIDÉRANT que les deux tiers des propriétaires d'entreprise indépendante comptent prendre leur retraite d'ici dix ans, le tiers d'ici cinq ans et que plus de 50 % d'entre eux n'ont pas de plan de relève;
- CONSIDÉRANT que les recherches et les études de plusieurs organisations et chaires en entrepreneuriat démontrent que le Québec fait face à une diminution et à un recul en matière d'entrepreneuriat;
- CONSIDÉRANT que l'entrepreneuriat est un élément incontournable au développement économique des régions ainsi qu'à la création et à la rétention des emplois;
- CONSIDÉRANT que des mesures de suivi sont requises pour assurer la survie des entreprises démarrées et que peu de moyens sont mis en disponibilité pour les organisations de soutien et d'accompagnement;
- CONSIDÉRANT que le Plan quinquennal de développement de la CRÉ de la Mauricie a une préoccupation spécifique en regard de l'entrepreneuriat « intensifier et soutenir le virage entrepreneurial »;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est donné en 2004 une stratégie de soutien à l'entrepreneurship, plus précisément, une relance de l'entrepreneurship dans le document : Briller parmi les meilleurs.

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Gérard Bruneau, et résolu :

- d'endosser la Déclaration pour un Québec entrepreneurial rendue publique en février 2006 à Québec;
- de recommander au gouvernement du Québec de se doter d'une politique de développement de l'entrepreneuriat qui prend aussi compte des disparités locales et régionales;
- de demander au gouvernement du Québec d'établir sa priorité en matière de développement économique incluant le développement de l'entrepreneuriat au Québec compte tenu de la concurrence mondiale qui se fait de plus en plus imminente et grandissante;
- d'acheminer copie de la présente au premier ministre du Québec, M. Jean Charest, au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Raymond Bachand, au directeur général d'Accès Entrepreneur, M. Paul-A. Fortin, aux députés de l'Assemblée nationale du territoire ainsi qu'à l'ensemble des CRÉ du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## CA/06-07-19-223 8.0 PLAN - ACCORD SUR L'HYDROGÈNE

Le directeur général informe les membres de la stratégie et du plan d'action régional - créneau hydrogène.

## CA/06-07-19-224 9.0 CRRNT - NOMINATIONS

### Résolution relative à la délégation de représentants de la CRÉ à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)

La CRÉ ayant résolu d'entériner la proposition de mise en place de la CRRNT (CA du 28 novembre 2006) et en considérant que le ministre des Ressources naturelles et de la

Faune a émis une opinion favorable sur cette proposition en souhaitant de plus que les régions aient mis en place leurs commissions au printemps 2007, le comité provisoire, qui voit actuellement aux affaires de la CRRNT, prépare aussi l'instauration de la CRRNT conformément à la proposition entérinée.

À cet effet, les commissaires des 11 groupes siégeant à la CRRNT seront désignés d'ici la fin du mois de mars 2007.

La CRÉ de la Mauricie forme l'un des groupes et doit donc désigner ses représentants au sein de la CRRNT selon les paramètres suivants tirés des règles et modalités de fonctionnement de cette Commission :

- Le président ou la présidente de la CRÉ détient d'office un siège;
- Un substitut à la présidence doit être désigné;
- Un autre administrateur élu de la CRÉ détient un siège;
- Un substitut à ce membre doit être désigné.

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Angers, appuyé par M. Pierre Bouchard, de déléguer M<sup>me</sup> France Beaulieu à siéger comme présidente de la CRÉ et M. Réjean Gaudreault comme substitut ainsi que M. Elzéar Lepage comme élu et M. Pierre A. Dupont comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/06-07-19-225

## 10.0 BUDGETS

### 10.1 PPR : répartition du budget

#### **Résolution relative à la répartition du budget 2007-2008 du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts**

- |             |  |
|-------------|--|
| CONSIDÉRANT | que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie est gestionnaire du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts;             |
| CONSIDÉRANT | que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a confirmé le budget 2007-2008 du Programme pour un montant de 497 000 \$;                    |
| CONSIDÉRANT | que la CRÉ garde des frais d'administration de l'ordre de 2 % pour l'enveloppe budgétaire 2007-2008 du MRNF, et qu'ils seront soustraits après la répartition; |
| CONSIDÉRANT | que lors de l'exercice financier 2005-2007 un surplus de 133 916 \$ a été enregistré;  |
| CONSIDÉRANT | que la proposition de répartition pour chacune des activités a été validée par le MRNF;  |

IL EST PROPOSÉ par M. André C. Veillette, appuyé par M. Elzéar Lepage, de répartir l'enveloppe 2007-2008, dans le cadre du Programme de participation régionale de mise en valeur des forêts de la façon suivante :

ACTIVITÉ	BUDGET 2007-2008
<b>Activité 1</b> : Soutien aux intervenants pour la planification des activités d'aménagement forestier sur les terres du domaine de l'État	188 958 \$
<b>Activité 2</b> : Soutien en matière d'éducation et de transfert technologique	241 958 \$
<b>Activité 3</b> : Expérimentation de nouveaux concepts et d'aménagement des forêts	200 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 10.2 Budget CRÉ 2007-2008

Pour faire suite à la recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ par M. Pierre A. Dupont, appuyé par M. Yvon Lemire, d'accepter le budget 2007-2008 au montant de 771 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### CA/06-07-19-226 11.0 LISTE DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre A. Dupont, appuyé par M. Réjean Gaudreault, d'adopter la liste des comptes, telle qu'elle est déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### CA/06-07-19-227 12.0 VARIA

#### 12.1 Jeux du Québec

#### **Résolution relative à l'appui à la ville de Shawinigan pour la démarche d'obtention de la Finale des Jeux du Québec 2010**

CONSIDÉRANT la volonté d'obtenir la Finale des Jeux du Québec à l'été 2010, par la ville de Shawinigan, en collaboration avec la Commission scolaire de l'Énergie, le Collège Shawinigan et l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens de la municipalité et de la région;

CONSIDÉRANT l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

CONSIDÉRANT que cet événement mobilisateur permettra de faire la promotion de l'activité physique auprès des citoyens de tous les âges et de mettre en valeur la culture mauricienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

CONSIDÉRANT l'impact positif d'un tel événement sur les jeunes de la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

- CONSIDÉRANT la capacité de la ville de Shawinigan et de ses partenaires de présenter cet événement;
- CONSIDÉRANT les retombées au niveau de la création d'emploi pour les citoyens de la Mauricie;
- CONSIDÉRANT les orientations et stratégies du Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2005-2010 décrites à l'enjeu 1, relatives au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie et à faire de la Mauricie une région davantage attrayante et visitée;
- CONSIDÉRANT que le bien-être de nos jeunes constitue une motivation supplémentaire afin de leur fournir de saines habitudes de vie à travers les sports et les loisirs;

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Pierre Bouchard, et résolu à l'unanimité que la CRÉ de la Mauricie appuie et supporte le comité de mise en candidature de la ville de Shawinigan en mettant à sa disposition son expertise, et qu'elle fasse connaître, d'ici septembre 2007, suite à une demande officielle que lui fera parvenir dans les prochaines semaines le comité de candidature, la contribution financière qu'elle pourra octroyer pour supporter la présentation de la 45<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 12.2 Remerciements

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Paul Diamond, appuyé par M. Gérard Bruneau, d'adresser des lettres de remerciements aux administrateurs sortants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 12.3 Plan stratégique de développement - MRC des Chenaux (AA-074-06)

### **Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Plan de développement stratégique pour la MRC des Chenaux» (AA-074-06)**

La MRC des Chenaux et les leaders économiques du territoire se mobilisent autour de la réalisation d'un vaste plan de développement stratégique de la MRC des Chenaux.

La MRC a choisi de travailler avec le consultant DBSF qui amorcera son mandat incessamment et devrait livrer le plan stratégique au début de l'automne 2007.

Il s'agit d'un dossier similaire à celui qu'avait déposé l'Association touristique régionale (ATR) pour réaliser son plan stratégique, et le comité exécutif (CE) de la CRÉ avait émis un avis de non-recevabilité.

- CONSIDÉRANT la création très récente de la MRC des Chenaux en 2002, qui autrefois faisait partie de la MRC de Francheville;
- CONSIDÉRANT ce cas unique et exceptionnel en Mauricie de l'avis des autres MRC et villes du territoire;
- CONSIDÉRANT que le cadre de gestion du FDR impose des restrictions au financement des dépenses associées au fonctionnement régulier d'un organisme;

---

CONSIDÉRANT que la confection d'un plan de développement stratégique constitue généralement une responsabilité courante d'un organisme;

ET CE

MALGRÉ la recommandation négative du comité de recommandation;

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Michel Angers, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 10 000 \$, selon la structure de coûts et de financement présentée, et ce, de façon exceptionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA/06-07-19-228 13.0 QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

**CA/06-07-19-229 14.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine réunion se tiendra le jeudi, 24 mai 2007, à la Ville de Louiseville.

**CA/06-07-19-230 15.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Reynald Périgny, que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

France Beaulieu  
Présidente

---

Pierre A. Dupont  
Secrétaire